

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'interpellation Nathalie Jaccard et consorts –
Un soutien fort pour un faible impact écologique et social des vêtements du personnel de l'Etat
(23_INT_21)

Rappel de l'intervention parlementaire

Tout au long de sa durée de vie, le vêtement a des conséquences écologiques et sociales.

On le sait, l'industrie textile fait parler d'elle à travers de nombreux scandales, notamment lors de la fabrication des habits. En cause de mauvaises conditions de travail, une mauvaise protection des travailleurs et travailleuses qui œuvrent dans les usines de production à l'autre bout du monde pour des salaires misérables ou encore le recours au travail des enfants ainsi que des pratiques catastrophiques pour l'environnement (utilisation de produits nocifs, utilisation de ressources vitales – la production d'un jeans nécessite 7'000 litres d'eau, soit l'équivalent de 2 litres d'eau potable par jour pour une personne pendant 9,5 années).

Ou encore l'exploitation de ressources non renouvelables pour produire des fibres synthétiques comme le polyester qui pour 70 % proviennent du pétrole.

Une fois dans nos armoires, les conséquences néfastes continuent. En effet, lors de chaque lavage en machine, les vêtements en matière synthétique libèrent des microfibres de plastique tellement petites qu'elles ne sont pas filtrées par les stations d'épuration. Ainsi, ce sont environ 500'000 tonnes de particules de plastique qui partent dans les cours d'eau, les lacs et les océans.

Enfin, lorsque nous sommes lassés de nos habits ou qu'ils sont en trop mauvais état, leur route polluante se poursuit. En effet, la Suisse récolte près de 65'000 tonnes de vêtements usagés par année. Quand ils ne sont pas jetés à la poubelle, la plupart des habits qui ne sont plus portés sont donnés aux entreprises de collecte telles TexAid ou Textura.

Lors du tri, il est souvent constaté que ces vêtements sont très usés, de mauvaise qualité et ne peuvent pas être revendus sur le marché local de la seconde main. Certains tissus abîmés peuvent être recyclés en chiffons ou transformés en isolants, le reste étant revendu à l'étranger. Selon Texaid (Martin Boëschen, Directeur), 50% de la collecte européenne est exportée en Asie et en Afrique, comme par exemple au Kenya où 185'000 tonnes sont importées.

Si la revente de ces vêtements peut représenter une source de revenus pour les revendeurs locaux, malheureusement beaucoup d'habits (entre 30 à 40%) sont en trop mauvais état pour être revendus, ou sont inadéquats avec le climat du pays, comme par exemple des vestes d'hiver, des pantalons en velours ou des bonnets qui sont totalement inutiles en Afrique. Dès lors, ils sont jetés ou brûlés dans des décharges à ciel ouvert, ce qui provoque des problèmes sanitaires et écologiques.

Les vêtements de travail et les uniformes n'échappent pas cette réalité. Ces habits qui sont fortement sollicités doivent durer, protéger les diverses parties du corps (frottement, trous, coupures, etc.) et doivent pouvoir résister à des températures élevées et être nettoyés efficacement (peintures, sang, poussières, etc.), tout en assurant à son utilisateur une liberté de mouvement et du confort. Afin de répondre à ces diverses exigences, les fibres que composent ces habits sont souvent produites chimiquement plutôt qu'à partir de matières premières renouvelables.

L'État de Vaud, à travers les divers métiers exercés au sein de son administration, est également un acheteur et consommateur de vêtements.

Dès lors, les questions suivantes se posent :

- 1. Quel est le volume annuel de vêtements utilisés par l'État de Vaud ?*
- 2. Comment sont-ils nettoyés ?*
- 3. Où, comment et par qui sont-ils récupérés ou recyclés ?*
- 4. Est-ce que lors des achats d'habits, l'administration se soucie de leur provenance, du possible recyclage et des fibres utilisées ?*
- 5. Est-ce qu'il existe une « stratégie vêtements » afin de réduire l'impact écologique des divers vêtements utilisés par les employés de l'État ?*

D'avance, nous remercions le Conseil d'État pour ses réponses.

Références :

The OR Foundation – WWF – Greenpeace - Rts.ch - The Good Goods

Réponse du Conseil d'Etat

1. *Quel est le volume annuel de vêtements utilisés par l'État de Vaud ?*

Dans le domaine de la sécurité – Police cantonale vaudoise (POLCANT) et Service pénitentiaire (SPEN) – près de 1'300 personnes bénéficient d'un uniforme et parfois d'habits d'apparats. Par ailleurs, environ 400 collaboratrices et collaborateurs sont équipés de vêtements de sécurité, notamment à la Direction générale de l'environnement (DGE) et à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Finalement, une dizaine d'écoles supérieures telles que les écoles professionnelles, techniques ou de soins utilisent plus de 8'000 pièces de vêtements en tout genre.

2. *Comment sont-ils nettoyés ?*

La majorité des uniformes ou vêtements du personnel de l'Administration cantonale vaudoise (ACV) est entretenue personnellement par les collaborateurs et collaboratrices. Les vêtements de la DGMR sont lavés dans une laverie tandis que les écoles supérieures susmentionnées font appel à des entreprises professionnelles du nettoyage d'habits et la plupart de ces dernières sont certifiées ISO 14001, afin de minimiser l'impact environnemental du nettoyage des habits (lessives biodégradables, électricité locale, livraisons avec des véhicules électriques, etc.).

3. *Où, comment et par qui sont-ils récupérés ou recyclés ?*

De manière générale, les vêtements peu usagés des collaboratrices et collaborateurs de l'ACV sont récupérés et utilisés en seconde-main. Lorsque les vêtements sont trop usagés, ils sont confiés à des organisations telles que Texaid, Textura ou à des ateliers protégés, dans le but d'être recyclés ou réutilisés, à l'exception des uniformes fortement usagés ou endommagés du domaine de la sécurité, qui sont collectés et incinérés sous surveillance.

4. *Est-ce que lors des achats d'habits, l'administration se soucie de leur provenance, du possible recyclage et des fibres utilisées ?*

Les achats d'habits par les services de l'ACV sont soumis à la législation sur les marchés publics. Dans ce cadre réglementaire et pour favoriser la durabilité, l'évaluation de l'annexe Q5 « Contribution de l'entreprise au développement durable » du guide romand pour les marchés publics fait partie intégrante de la notation et du choix du soumissionnaire. Selon les montants des marchés, il n'est légalement pas possible de favoriser une provenance.

Lors de certaines acquisitions, d'autres critères de durabilité concernant les soumissionnaires et les produits sont intégrés : responsabilité sociale (engagement en faveur d'un salaire décent pour les travailleurs, du respect de l'interdiction de violence et de harcèlement sur le lieu de travail) et contribution au développement durable (part de coton biologique, part de polyester recyclé, production respectueuse de l'environnement, etc.).

Certaines acquisitions présentent des certificats environnementaux – ISO 14001, Ecolabel, Fairtrade – et affichent une longévité et une conception durable des produits.

5. *Est-ce qu'il existe une « stratégie vêtements » afin de réduire l'impact écologique des divers vêtements utilisés par les employés de l'État ?*

La stratégie du Conseil d'Etat pour l'acquisition de vêtements au sein de l'ACV consiste à décentraliser les commandes dans les différents services afin de répondre au plus près aux besoins spécifiques des différents métiers des collaborateurs et collaboratrices de l'ACV.

Pour le Conseil d'Etat, l'aspect sécuritaire du personnel de l'ACV est une priorité absolue en tant qu'employeur. L'acquisition de vêtements fait l'objet d'une pesée d'intérêts entre les aspects sécuritaires et les critères de durabilité. À titre d'exemple, l'achat d'habits de protection et de sécurité contre les diverses formes de danger (agressions physiques, produits toxiques, machines et outillage, circulation routière, etc.) est parfois incompatible avec l'acquisition d'articles dont la durabilité est exemplaire. En effet, pour pouvoir satisfaire aux contraintes professionnelles, ces vêtements sont au bénéfice de normes de construction, comme la haute visibilité qui est soumise à la certification de la norme EN ISO 20471, indispensable pour nos collaborateurs travaillant sur les routes. D'autres normes grèvent les habits professionnels, comme la norme EN 1149-5 pour les risques électrostatiques ou la norme EN ISO 11612, pour la protection de la chaleur et des flammes, entre autres.

Dans l'ensemble, les services de l'ACV privilégient, dans la mesure du possible, des entreprises éco-responsables pour leurs achats de vêtements, ainsi que l'utilisation de moyens respectueux de l'environnement pour leur entretien et leur recyclage en fin de vie.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 11 octobre 2023.

La présidente :

Le chancelier a.i. :

C. Luisier Brodard

F. Vodoz